



Notre plan commun sur l'eau

Précisions sur la fin des méga-bassines

Une méga-bassine est un ouvrage principalement destiné à l'irrigation agricole. D'une emprise foncière considérable, elle artificialise et imperméabilise les sols et prélève des quantités d'eau considérables dans les nappes. Les projets sont majoritairement pensés par les irrigants de manière à contrecarrer la baisse des prélèvements pourtant urgente. Les méga-bassines sont généralement associées à des systèmes et des pratiques agricoles gourmands en eau et en intrants chimiques.

Si elles permettent de sécuriser l'accès eau pour une minorité accaparante (et encore, à très court terme), elles remettent en cause la possibilité pour l'ensemble des usager-es (agricoles et non agricoles) d'un territoire, de bénéficier d'une ressource en eau protégée en quantité et en qualité, condition pourtant nécessaire à la vie dans ce territoire.

Pour nos organisations et mouvements, une victoire signifie la fin des méga-bassines et le retour à une gestion collective et démocratique de l'eau qui assure sa protection et son partage pour des usages prioritaires et indispensables.

Nos revendications :

- La fin immédiate des projets de méga-bassines et l'arrêt de tous les travaux engagés.
- Un accompagnement de l'agriculture à la mise en place de pratiques paysannes qui permettent de retenir l'eau dans les sols et de limiter au maximum les besoins d'irrigation. Rappelons que 7 % de la surface agricole utile est irriguée. Les 90 autres % de terres cultivées ont cependant aussi besoin d'eau pour assurer la pousse des productions végétales, ce qui passera par des sols protégés et vivants.
- Contrairement à ce qui se fait aujourd'hui, la mise en place de Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) affranchis de la mainmise des irrigants. Un PTGE doit interroger l'ensemble des possibilités sur un territoire pour répartir et préserver la ressource en eau. La concertation doit être ouverte de manière équilibrée à l'ensemble des acteurs, usager-es et citoyen-nes du territoire. Le PTGE ne se cantonne pas aux usages agricoles de l'eau mais à tous ces usages et même en priorité à la recherche de solutions pour limiter les impacts négatifs sur la ressource.

- Dans un contexte d'urgence, la répartition des prélèvements pour l'agriculture doit être totalement revue. Nous demandons une priorisation des usages de l'eau vers l'abreuvement des animaux et les productions agricoles qui relocalisent l'alimentation et favorisent les emplois en agriculture, en particulier le maraîchage.
- Cette priorisation doit s'accompagner d'une réforme radicale des systèmes d'attribution des volumes d'irrigation. Pour tout prélèvement d'eau existant ou à venir, le volume accordé doit être plafonné selon le nombre d'actif sur la ferme et en fonction des productions. Les plafonds doivent être déterminés au niveau local et en fonction des conditions pédo-climatiques et hydrogéologiques du territoire et avec des pratiques qui favorisent d'abord les économies d'eau.
- Le stockage de l'eau à des fins d'irrigation agricole peut-être une solution en dernier recours quand toutes les dispositions pour limiter la consommation d'eau ne permettent pas, malgré tout, d'assurer la survie (et non pas le rendement) des cultures prioritaires. Ce stockage doit remplir les conditions suivantes :
 - d'abord favoriser le stockage des eaux de pluies récupérées des bâtiments.
 - Mettre en place des retenues d'eau qui favorisent un stockage par ruissèlement ; perméables au milieu (pas de bâches plastique) ; au maximum multi-usages et conçues de manière à ne pas trop impacter la biodiversité (pentes, profondeurs, végétation) ; pour des usages collectifs ; déconnectées du milieu en période d'étiage.

Bassines Non Merci
La Confédération paysanne
Les Soulèvements de la Terre